



AVIS PUBLIC

Dérogation mineure **93, rue de Provence (Lot 1 578 030)**

(Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRQ, c. A-19.1, art. 145.6)

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, de ce qui suit :

Une demande de dérogation mineure au règlement de zonage en vigueur a été déposée à l'égard du projet de construction d'une habitation familiale isolée visant l'immeuble sis au 93, rue de Provence, sur le lot 1 578 030, afin d'accorder ce qui suit :

- Que la marge avant soit de 7,3 m, alors que la grille des usages et normes du règlement pour la zone concernée (H-85) prévoit un minimum de 7,6 m;
- Que la marge latérale gauche soit de 1,3 m, alors que la grille des usages et normes du règlement pour la zone concernée (H-85) prévoit un minimum de 3 m.

Le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure à la séance du 11 avril 2023 qui se tiendra à 19 h 30 en la salle Florian-Bleau de l'hôtel de ville de L'Île-Perrot, et tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à L'Île-Perrot, ce 23 mars 2023.

(Original signé)

Zoë Lafrance, avocate, OMA
Directrice des affaires juridiques et greffière